Économie et gestion

Sous la direction de
Kevin Levillain, Blanche Segrestin
Armand Hatchuel et Stéphane Vernac

Entreprises, Responsabilités et Civilisations

Vers un nouveau cycle du développement durable

Colloque de Cerisy

MINES ParisTech | PSL
Presses des Mines

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac (dir.), *Entreprises, Responsabilités et Civilisations. Vers un nouveau cycle du développement durable* Paris : Presses des Mines, collection Économie et gestion, 2020.

© Presses des MINES – TRANSVALOR,
60, boulevard Saint-Michel – 75272 Paris Cedex 06 – France
presses@mines-paristech.fr
www.pressesdesmines.com

Couverture : *Lunch atop a skyscraper* de Charles C. Ebbets, 1932. Collection Bettmann Archive.

ISBN : 978-2-35671-625-5

Dépôt légal 2020
Achevé d'imprimer en 2020 (Paris)

Cette publication a bénéficié du soutien de l'Institut Carnot M.I.N.E.S.

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.

Entreprises, Responsabilités et Civilisations

Vers un nouveau cycle du développement durable

Collection Économie et Gestion

Dans la même collection :

Helen Michaux, *Responsabiliser pour transformer : des déchets aux mines urbaines*

Blanche Segrestin, Kevin Levillain, *La mission de l'entreprise responsable*

Pierre-Noël Giraud, *Économie des phosphates*

Sophie Hooge et Roland Stasia, *Performance de la R&D et de l'innovation.*

Jamal Azizi, Pierre-Noël Giraud, Timothéé Ollivier, Paul-Hervé Tamokoué Kamga, *Richesses de la nature et pauvreté des nations.*

Olivier Baly, Léo Cazin, Jane Despatin, Frédéric Kletz, Elvira Periac, *Management hospitalier et territoires : les nouveaux défis.*

Blanche Segrestin, Kevin Levillain, Stéphane Vernac, Armand Hatchuel, *La « Société à Objet Social Étendu ».*

Sebastien Gand Sebastien, Léonie Hénaut, Jean-Claude Sardas, *Aider les proches aidants.*

Laurent Brami, Sébastien Damart, Mathieu Detchessahar, Michel Devigne, Johanna Habib, Frédéric Kletz, Cathy Krohmer, *L'absentéisme des personnels soignants à l'hôpital, Comprendre et agir.*

Rebecca Pinheiro-Croisel, *Urbanisme durable.*

Yves Barlette, Daniel Bonnet Daniel, Michel Plantié Michel, Pierre-Michel Riccio, *Impact des réseaux numériques dans les organisations.*

Marine Agogué, *L'innovation orpheline.*

Albert David, Armand Hatchuel, Romain Laufer (coord.), *New Foundations of Management Research.*

Marine Agogué, Frédéric Arnoux, Ingi Brown, Sophie Hooge, *Introduction à la conception innovante. Éléments théoriques et pratiques de la théorie C-K.*

Albert David, Armand Hatchuel, Romain Laufer (coord.), *Les Nouvelles fondations des sciences de gestion.*

Pierre-Michel Riccio, Daniel Bonnet, *TIC et innovation organisationnelle.*

Serge Agostinelli, Dominique Augey, Frédéric Laurie (Coord.), *Entre communautés et mobilité : un approche interdisciplinaire des médias.*

Sophie Bretesché, Cathy Krohmer, *Fragiles compétences.*

Julie Labatut, *Construire la biodiversité.*

Armand Hatchuel, Olivier Favereau, Franck Aggeri (sous la direction de), *L'activité marchande sans le marché.*

Pierre-Michel Riccio, Daniel Bonnet, *Management des technologies organisationnelles.*

Daniel Fixari, Jean-Claude Moisdon, Frédérique Pallez, *L'évaluation des chercheurs en questions.*

Grégory Rolina, *Sûreté nucléaire et facteurs humains.*

Erik Hollnagel, François Pieri, Eric Rigaud (editors), *Proceedings of the third resilience engineering symposium.*

Erik Hollnagel, Eric Rigaud (editors), *Proceedings of the second resilience engineering symposium.*

Olivier Bomsel, Anne-Gaëlle Geffroy, Gilles Le Blanc, *Modem le maudit.*

Claude Riveline, *Evaluation des coûts.*

Olivier Bomsel, Gilles Le Blanc, *Dernier tango argentique.*

François Huwart, Bertrand Collomb, *Les nouveaux circuits du commerce mondial.*

Thierry Weil, *Invitation à la lecture de James March.*

Sous la direction de

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac

Entreprises, Responsabilités et Civilisations

Vers un nouveau cycle du développement durable

MINES ParisTech | PSL

Sommaire

Introduction

Kevin Levillain, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Stéphane Vernac 9

I. L'entreprise, sujet de l'Histoire et puissance civilisationnelle

Penser l'entreprise comme un sujet de l'Histoire

1. Entreprise et responsabilité dans le topos civilisationnel contemporain

Armand Hatchuel 23

2. Entreprise et recherche scientifique : enjeux d'une responsabilité conceptive collective

Pascal Le Masson et Benoit Weil 53

3. L'Entreprise et l'État : Comment civiliser le capitalisme ?

Jean-Baptiste de Foucauld 85

4. L'Entreprise pour l'État : civilisatrice ou à civiliser ?

Jean-Baptiste Barféty 101

5. L'impensé de l'entreprise en Chine

Joël Ruet 115

Réactualiser les approches de la responsabilité

6. Responsabilité, entreprise civilisation : le temps du « capitalisme responsable » ?

François Ewald 135

II. L'entreprise, une puissance indispensable aux transitions contemporaines

7. Face aux défis de l'Anthropocène, s'inspirer de l'écologie pour innover ?

Elsa Berthet et Vincent Bretagnolle 149

8. La civilisation informationnelle

Francis Jutand 169

9. Entreprise, « *LOST IN TRANSITIONS* » ou réconciliation ?

Gilles Berhault 181

Entreprises et territoires
Table ronde avec Pierre Victoria et Arnaud Stimec 189

III. Les responsabilités civilisationnelles de l'entreprise : vers un nouveau cycle du développement durable ?

10. Peut-on rendre le monde meilleur grâce à l'entreprise ?
Jean-Louis Bancel 201

11. Le modèle pluraliste de gouvernement d'entreprise
Christophe Clerc 219

Quel regard syndical sur l'histoire de l'entreprise ?
Table ronde avec Claude Cambus, Jean-Paul Bouchet, Vincent Gautheron, Nicolas Hatzfeld 243

Les inventions juridiques françaises : devoir de vigilance, raison d'être et société à mission

Les normes internationales et le cas de l'Accord au Bengladesh
Table ronde avec Mathilde Mesnard et Véronique Camerer 257

12. La société à mission : comment le droit va refonder l'entreprise
Errol Cohen 267

13. L'entreprise émancipée
François Faure 279

Les pionniers de l'entreprise à mission
Table ronde avec Isabelle Lescanne, Laurence Méhaignerie et Pierre-Dominique Vitoux 285

14. La quête d'une formation à l'entreprise des cadres supérieurs depuis 1930
Patrick Fridenson 297

15. Les écoles de management peuvent-elles avoir une mission ?
Bernard Ramanantsoa 327

Perspectives

Quelles perspectives après la loi PACTE ?
Postface par Antoine Frérot et Philippe Zaouati 335

Liste des contributeurs 347

Remerciements 349

Introduction

Kevin Levillain

Blanche Segrestin

Armand Hatchuel

Stéphane Vernac

Quelle place l'entreprise occupe-t-elle dans les grands récits de l'histoire mondiale ? Pour comprendre et retracer le développement de la modernité et de la globalisation dont nous héritons aujourd'hui, nous disposons de multiples « histoires » : une histoire des régimes politiques, des marchands, du capitalisme, des entrepreneurs, une histoire des techniques, de la marche des progrès scientifiques, ou encore de la pensée économique. Mais il est rarement question « d'entreprise » lorsqu'est racontée la dynamique des civilisations. Comment expliquer cette éclipse ? Et quelles en sont les conséquences ?

Depuis quelques années, la recherche a montré combien l'entreprise avait constitué un point aveugle[1] des disciplines comme l'histoire, le droit, la sociologie ou l'économie. Chacune a saisi l'entreprise au prisme de ses catégories propres : au travers des contrats et des coûts, des communautés de travail, de la société commerciale ou de la gestion comptable. Mais au travers de ces grilles traditionnelles d'analyse, les fondements et les spécificités de l'entreprise disparaissent. Cet impensé peut expliquer en partie pourquoi l'entreprise a pu être occultée des grands récits. Souvent réduite à un acteur purement économique, à son rôle de marchand ou d'employeur, dans les représentations collectives courantes, l'entreprise ne pouvait apparaître comme un vecteur de construction de l'Histoire.

Plusieurs recherches récentes ont été nécessaires pour reconnaître l'originalité de cette forme d'organisation collective. En particulier, il a été avancé que la forme moderne de l'entreprise était apparue à la toute fin du XIXe siècle, à la fois en réaction aux formes classiques d'organisation capitalistes (telles que les relations de louage de service ou les sociétés de capitaux) et dans le sillage des nouvelles conceptions du progrès scientifique, technologique et social. Elle portait alors une vocation inédite de création collective[2]. Indissociable de la recherche systématique de progrès et d'innovation, l'entreprise moderne devient alors une force incontournable de transformation du monde.

Il convient donc de relire l'histoire contemporaine à travers ce prisme. Depuis cent cinquante ans, l'entreprise contribue indéniablement à l'élaboration de nos cultures et de

1 Segrestin, B., Roger, B., & Vernac, S. (Eds.), (2014), *L'entreprise, point aveugle du savoir ?*, Paris, Sciences Humaines, actes du colloque qui s'est tenu à Cerisy en 2013.

2 Segrestin, B. et Hatchuel, A., (2012), *Refonder l'entreprise*, Paris, Le Seuil.

nos modes de vie, en introduisant de nouvelles technologies, de nouvelles médecines, de nouveaux comportements, de nouveaux arts… Les manières par lesquelles l'humanité se nourrit, se soigne, organise ses loisirs, travaille, communique, et même mène ses conflits sont aujourd'hui en grande partie forgées par l'activité d'entreprises. À bien y regarder, cette activité n'a pas seulement un impact sur les rapports sociaux ou environnementaux. Elle est inhérente à l'organisation de ces rapports et participe directement à la dynamique des connaissances, à la détermination des modes de vie, au déploiement des cultures ou à l'évolution des écosystèmes.

Cette relecture est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la capacité de l'entreprise à transformer le monde arrive à un point de bifurcation, sinon de rupture. L'humanité doit affronter des défis et des déséquilibres considérables – croissance des inégalités, dommages environnementaux, etc. – pour lesquels l'entreprise apparaît simultanément comme une cause et comme un levier indispensable pour y répondre. La crise de la COVID-19 en donne une illustration : les entreprises ont été les grandes organisatrices des flux mondialisés qui ont contribué à la dissémination du virus, mais elles apparaissent tout autant nécessaires à la conception et à la production des solutions qui permettront de faire face à la pandémie. Si les pouvoirs publics se sont trouvés démunis, la crise a aussi montré l'extrême vulnérabilité des entreprises, et les autorités publiques ont été amenées universellement à les soutenir.

Cette interdépendance structurelle entre États et entreprises, mélangeant à un degré inédit dans l'histoire, puissance d'action et vulnérabilité, capacité de transformation et capacité de nuisance, soulève aujourd'hui de profondes interrogations. Mais une chose est sûre : face aux changements climatiques, aux défis de l'extrême pauvreté comme des populismes, le grand récit moderne où ne figurent que l'État, le marché ou la société civile ne tient plus.

Saisir le rôle « civilisationnel » de l'entreprise, analyser ses conséquences pour l'histoire mondiale et pour les responsabilités des entreprises : tels étaient les enjeux du colloque organisé à Cerisy[3] du 27 mai au 3 juin 2019 dont les contributions sont rassemblées dans le présent ouvrage.

Pour explorer ces enjeux, deux séries de questions ont été abordées.

D'une part, si l'on prend acte du fait que les entreprises, en particulier multinationales, sont devenues des puissances d'une nouvelle nature, **comment caractériser leur « puissance d'agir »** ? Comment se manifeste-t-elle et avec quels effets ? Il s'agit de saisir le rapport, jusqu'ici négligé, non pas simplement entre Entreprise et Société, mais bien entre Entreprise et Civilisation. La notion de civilisation est naturellement délicate. Elle ne s'entend pas ici par opposition à une condition primitive, mais plutôt comme l'ensemble transmissible des valeurs (intellectuelles, spirituelles, artistiques) et des connaissances scientifiques ou des réalisations techniques, qui, dans sa globalité, permet de situer une société dans l'histoire mondiale et dans l'ensemble des populations. Nous prendrons donc ici la notion de

3 « Entreprises, Responsabilités et Civilisations : un nouveau cycle est-il possible ? »

civilisation dans son acception la plus dynamique et la plus opératoire, comme l'ensemble des pratiques, des savoirs et des valeurs qui conditionnent le fonctionnement des sociétés humaines. Et la question est alors de comprendre quels rôles a pu jouer, et joue encore l'entreprise dans le façonnement de nos civilisations.

D'autre part, **comment repenser les responsabilités de l'entreprise** à l'aune de ce nouveau rapport civilisationnel, et face aux transformations que le développement durable exige ? En effet, si l'entreprise dispose de cette puissance d'agir inédite, alors sa responsabilité ne peut se limiter à la réduction de ce que l'on nomme étrangement ses « externalités » négatives et qui *font* en réalité le monde. Face aux « transitions » contemporaines – écologiques, sociétales, numériques… – quels sont les cadres théoriques et normatifs qui permettent de donner sens à cette puissance d'agir et de l'orienter vers un avenir soutenable ?

Pour traiter de ces questions, le colloque de Cerisy a réuni des chercheurs de plusieurs disciplines (histoire, économie, gestion, droit, écologie…). Il a aussi croisé les analyses de praticiens engagés : dirigeants d'entreprises pionniers, financiers, responsables syndicaux, représentants d'organisations internationales, acteurs de l'enseignement ou de la société civile, avocats, ou encore hauts fonctionnaires. Notre ouvrage réunit d'une part des contributions d'auteurs et d'autre part des témoignages et des débats retranscrits avec l'autorisation des intervenants.

L'entreprise, sujet de l'histoire et puissance civilisationnelle

Penser l'entreprise comme un sujet de l'histoire

Pour **Armand Hatchuel,** l'entreprise est un *sujet* oublié de l'histoire. Dans la plupart des histoires des sciences, des techniques ou du *design* dont on dispose, le rôle de l'entreprise a été très largement masqué, faisant de la personne de l'inventeur, aux côtés des États et de la société civile, les seuls « sujets » de l'Histoire. Le rôle de l'entreprise est pourtant indéniable. Armand Hatchuel montre la puissance générative, rhétorique, et même « mythogénique » de l'entreprise, c'est-à-dire sa capacité à façonner les objets, les mythes et les cultures de notre temps.

Penser l'entreprise comme sujet de l'histoire emporte plusieurs conséquences. Cela permet de décrire les mutations civilisationnelles complexes qui sont à l'œuvre depuis la fin du XIXe siècle. Armand Hatchuel propose à cet égard une modélisation – autour de la notion de « topos civilisationnel contemporain » – qui vise à rendre compte de mutations nettement plus multiformes entre les niveaux locaux et globaux, que ce que le discours sur une mondialisation uniformisante laisse accroire en masquant l'action des entreprises.

Saisir l'entreprise comme sujet de l'histoire invite alors à réexaminer les liens entre l'entreprise et les autres puissances civilisationnelles.

Pascal Le Masson et Benoit Weil observent les liens entre sciences et entreprises. Ils montrent comment l'histoire de la production technologique et scientifique a généralement retenu des inventeurs le génie à mettre en application une recherche académique autonome. Ce faisant, elle a contribué à masquer l'importance, dans les révolutions scientifiques modernes, des interactions entre science et industrie. Paradoxalement, en forgeant le mythe d'une recherche scientifique indépendante de l'entreprise, elle a créé les conditions, comme dans le cas du tabac par exemple, d'un asservissement de l'agenda scientifique à certains intérêts privés. Il apparaît donc essentiel d'envisager science et entreprise comme des puissances conceptrices interdépendantes.

De même, l'État est traditionnellement considéré comme le grand sujet de l'Histoire et sa puissance civilisationnelle semble aller de soi. Pourtant, entre États et entreprises, les liens ont toujours été complexes. **Jean-Baptiste Barféty** montre notamment qu'au-delà des rapports de coopération, État et Entreprise se livrent à une lutte idéologique. Expression d'un divorce entre économie et politique ? Cet affrontement trouve en fait et sans cesse de nouveaux terrains idéologiques, comme celui de l'efficacité ou de la démocratie. De même, pour **Jean-Baptiste de Foucault,** les liens entre l'État et l'entreprise demandent à être repensés. Pendant longtemps, le progrès économique alimentait le progrès social, démocratique, sociétal. Nos sociétés ont accepté des marchés et des entreprises qu'ils assurent leur développement économique et démocratique. Ce « pacte faustien » serait désormais dans l'impasse. L'humanité prenant conscience qu'elle bouleverse – par ses actions individuelles et collectives – les conditions mêmes de son existence, il devient impératif de réinventer une gouvernance partagée et de nouvelles régulations publiques.

Parallèlement, **Joël Ruet** illustre au travers du cas très singulier de la Chine que le rapport de l'entreprise à l'État est également l'objet d'une construction historique que les cadres d'analyse habituels n'ont pas éclaircie. Par exemple, alors que la puissance d'agir des grands conglomérats chinois n'est plus à démontrer aujourd'hui, il n'existe pas d'équivalent langagier direct à la notion d'« entreprise » en Chine. Il est ainsi fascinant de découvrir une autre histoire possible des rapports entre production et État, imbriquant management et administration publique, innovation technologique et plan centralisé de formation…

Dans ces deux cas, le rôle civilisationnel de l'entreprise soulève une question corollaire : si l'entreprise transforme le monde et façonne nos civilisations, comment appréhender ses responsabilités ?

Réactualiser les approches de la responsabilité

La contribution de **François Ewald** permet de replacer l'articulation entre entreprise, responsabilité et civilisation dans le temps long. François Ewald montre que depuis la Révolution française, différentes configurations de responsabilité se sont succédées. Si au départ, être responsable consiste à ne pas causer de dommage par sa faute, la représentation des responsabilités a profondément évolué. Et notamment, une rupture forte a eu lieu lorsque la responsabilité sans faute de l'employeur a été reconnue à la fin du XIXe siècle : à

côté de la notion de faute, la notion de risque a permis d'introduire un régime de solidarité et d'obligations sociales. Néanmoins, au cours du XXe siècle, l'accent a davantage été mis sur la liberté, et sur la liberté d'entreprendre en particulier. Ce n'est qu'aujourd'hui que la question de la responsabilité revient en force, face aux enjeux combinés de justice sociale et de soutenabilité écologique.

Il s'agit donc de repenser les responsabilités à l'aune de la puissance générative de l'entreprise. Le point clé concerne bien le rapport au futur et cet espace des possibles. Dans le cas de l'activité scientifique, cela suppose d'après Pascal Le Masson et Benoit Weil, que l'entreprise n'asservisse pas les autres dynamiques : la responsabilité de l'entreprise consiste peut-être à ne pas fermer les voies d'investigation mais au contraire à rendre visibles les voies qui restent à instruire et à étendre ainsi l'espace des possibles. Si bien que la contrainte de responsabilité crée des libertés et rend possible des innovations.

Néanmoins, le monde créé par l'activité des entreprises peut avoir des effets inconnaissables et par bien des aspects incontrôlables. Faut-il alors, comme le préconisait Hans Jonas dans son célèbre essai *Le principe de responsabilité*[4], dénoncer l'utopie technicienne et renoncer à la quête de progrès dès lors qu'elle peut menacer l'intégrité de l'homme ?

Armand Hatchuel soutient que l'approche de Jonas doit être révisée en considérant que les sujets ne sont plus des individus mais des entreprises, c'est-à-dire des collectifs organisés et dotés de règles de gouvernance. L'enjeu serait alors de repenser la liberté d'entreprendre, notamment à partir d'une nouvelle théorie de la conduite responsable.

L'entreprise, une puissance indispensable aux transitions contemporaines

Avant de se pencher sur les fondements d'une responsabilité nouvelle de l'entreprise, plusieurs contributions reviennent sur les grandes transformations contemporaines en cours ou à conduire : changement climatique et transition énergétique, révolution numérique, mondialisation et nouvelle territorialisation… Il s'agit d'analyser en pratique le rôle qu'y tiennent ou que devraient tenir les entreprises.

Premier constat : cette partie confirme le poids des entreprises dans l'origine des transformations qui nous menacent. **Elsa Berthet et Vincent Bretagnolle** le montrent tout d'abord au sujet du basculement récent de la planète dans « l'Anthropocène », c'est-à-dire dans cette période géologique où les traces de l'humanité deviennent indélébiles. En réalité, ce qu'on appelle Anthropocène pourrait être plus justement dénommée « *Entrepocène* », dans la mesure où c'est surtout la puissance transformatrice, et souvent destructrice, de l'entreprise qui est ici en cause. Les concepts écologiques sont indispensables pour penser les dangers de ces transformations, mais aussi sans doute pour identifier comment les

4 Jonas, H., (1979) (rééd. 2013), *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Flammarion.

entreprises, y compris agricoles, pourront favoriser une certaine résilience. Et les attentes sont ici considérables.

Second constat : la puissance de l'entreprise, ainsi que ses propres mutations techniques et organisationnelles, sont essentielles pour affronter les défis contemporains. Ainsi, **Francis Jutand** analyse la transition digitale comme une force de changement inéluctable dans l'entreprise et au-delà. **Gilles Bérhault** souligne aussi les interdépendances entre les différentes transitions en cours. Il souligne, comme Francis Jutand, la nécessité d'une prospective fine et partagée des transformations civilisationnelles, pour apporter des réponses innovantes aux défis actuels du développement durable.

La question de l'impact territorial des entreprises est à cet égard significative. D'un côté, les métropoles mobilisent fortement la capacité d'innovation et de rayonnement des entreprises pour leur croissance, mais de l'autre cette croissance se fait souvent au détriment des territoires périphériques. **Arnaud Stimec** analyse le cas d'une entreprise profondément ancrée dans son territoire du Calvados et engagée dans le développement local. **Pierre Victoria** observe, quant à lui, que les grandes entreprises prennent aussi conscience de leur responsabilité territoriale et qu'elles commencent à concevoir des engagements dans cette direction. Encore faut-il, là encore, qu'il ne s'agisse pas d'un asservissement unilatéral, mais qu'acteurs locaux et entreprises puissent exprimer leurs attentes respectives. Paradoxalement, l'une des responsabilités de l'entreprise pourrait être de susciter chez ses interlocuteurs la capacité à concevoir leur propre avenir souhaitable.

Les responsabilités civilisationnelles de l'entreprise : vers un nouveau cycle du développement durable ?

La troisième partie de l'ouvrage s'interroge sur la possibilité et les conditions d'un nouveau cycle du développement durable. Le concept de développement durable a eu une réelle fécondité et il a notamment contribué à forger la notion de « Responsabilité sociale et environnementale des entreprises » (RSE). Mais cette conception s'est développée sans remettre en cause ni la gouvernance des entreprises ni la représentation de l'entreprise et de ses finalités. En outre, il faut aujourd'hui reconnaître que les régulations classiques des organisations économiques (taxes, règles, etc.) ne seront pas suffisantes pour amener les entreprises à mobiliser leur puissance créatrice au service des défis du développement durable. Quels seraient donc les changements théoriques et normatifs qui permettraient de penser un cadre civilisationnel plus résilient ? La prise de conscience du rôle civilisationnel de l'entreprise et donc de sa responsabilité propre permet-elle d'engager un cycle nouveau de développement durable ?

Les contributions réunies montrent que ce cycle est, pour partie, d'ores et déjà engagé.

Jean-Louis Bancel rappelle qu'au-delà des multiples discours sur le renouveau des entreprises sociales ou le capitalisme responsable, les principes fondateurs des coopératives

portent en germe des règles qui restent plus que jamais d'actualité et qui pourraient être inscrites dans cette nouvelle dynamique.

Christophe Clerc revient, quant à lui, sur la variété des schémas de gouvernance. Contrairement à l'idée selon laquelle les préceptes de la *corporate governance* à l'anglo-saxonne se seraient généralisés à l'ensemble des sociétés européennes, il montre qu'en partant d'une nouvelle approche des parties constituantes de l'entreprise, on peut identifier un modèle «pluraliste» de gouvernement, associant davantage les salariés, et constater qu'il est à la fois plus diffusé qu'on ne le pense et plus cohérent avec les enjeux de responsabilités contemporains.

De la même manière, la prise en compte du rôle civilisationnel de l'entreprise amène à relire le rôle des syndicats. Le syndicalisme a été lui-même un moteur important des métamorphoses de l'entreprise. Mais sa mission dans le cycle actuel appelle de nouvelles reconfigurations : c'est ce que montrent les témoignages de trois acteurs du monde syndical – **Claude Cambus**, ancien vice-président délégué de la CFE-CGC, **Jean-Paul Bouchet**, ancien secrétaire général CFDT Cadres et ancien président du conseil d'administration de l'AGIRC, et **Vincent Gautheron**, secrétaire national de l'UGICT-CGT. Un point de vue, que soutiennent les analyses historiques **Nicolas Hatzfeld**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne et spécialiste de l'histoire syndicale.

Les enjeux des inventions juridiques françaises : devoir de vigilance, raison d'être et société à mission

Un autre élément important doit être prise en compte dans la discussion sur l'existence d'un nouveau cycle. La France a introduit plusieurs inventions juridiques qui devraient modifier en profondeur la conception de l'entreprise. Celles-ci peuvent être clairement associées à l'impact des travaux de recherche qui ont prôné depuis quelques années une nouvelle approche de la puissance transformatrice et civilisationnelle des entreprises. Ces innovations comportent deux volets qui ont été au centre des discussions : la loi sur le devoir de vigilance et les notions de raison d'être et de société à mission introduites par la loi Pacte.

En France, le devoir de vigilance impose aux multinationales une règle de bonne gestion puisqu'il oblige à l'élaboration et au suivi d'un plan de gestion des risques de qualité. À l'instar de la loi de 1898 sur les accidents du travail rappelée par François Ewald, la loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017 reconnaît ainsi que la liberté d'entreprendre ne peut s'entendre sans considérer les effets de l'action de l'entreprise sur autrui. Cette loi française rompt avec les normes internationales, dont **Mathilde Mesnard**, directrice adjointe de la Direction des affaires financières à l'OCDE, analyse les fondements mais aussi les limites. Et elle va de pair avec des dispositifs totalement inédits, comme celui de l'Accord au Bengladesh sur la sécurité contre les incendies et la sécurité des bâtiments, signé entre les grandes marques de distribution textile, présenté par **Véronique Camerer**, responsable du *monitoring* au sein de l'Accord. Avec un tel dispositif, les entreprises du textile s'associent avec certains syndicats

pour organiser l'inspection des bâtiments, manifestant combien les rapports entre États et entreprises ont changé.

Le devoir de vigilance a en quelque sorte été généralisé, bien que timidement, par la loi Pacte adoptée en 2019 : l'article 1833 du code civil a en effet été modifié pour obliger toute société à être gérée « *en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Mais la loi Pacte ajoute un autre volet, plus ambitieux. Les sociétés ne doivent pas seulement être vigilantes par rapport aux impacts négatifs qu'elles pourraient générer. Elles sont aussi invitées à définir leur raison d'être (art. 1835), voire à s'engager statutairement sur des objectifs sociaux et environnementaux. Le nouveau statut de société à mission prend d'une certaine manière acte de la puissance générative et transformatrice de l'entreprise en mettant au cœur de sa gouvernance les transformations que l'entreprise souhaite conduire à son niveau et la manière dont elle conçoit ses responsabilités civilisationnelles.

La loi et ses premières mises en application sont discutées sous différents angles. Revenant sur les principes qui ont guidé l'écriture des articles 169 et 176 de la loi PACTE créant notamment la *Société à mission*, **Errol Cohen** montre, au-delà de la diversité des pratiques naissantes, que la mission devient un outil d'ancrage de l'entreprise dans ses écosystèmes. Ces dispositifs permettent de rendre compte de l'avènement d'un véritable droit de l'entreprise, et non plus seulement des sociétés commerciales, dont il conviendrait de tracer les contours.

François Faure montre que de nouveaux schémas de financement sont envisageables sur cette base : il présente un système d'entreprise fondé sur un accord contractuel entre les parties, y compris avec les actionnaires. Cet accord scelle un projet d'entreprise commun, sur la base duquel sont déclinées les modalités de gouvernement de l'entreprise, de gestion des difficultés et de partage de valeur.

La mise en œuvre et les effets du statut de l'entreprise à mission ont été également discutés au travers d'une table ronde organisée autour de quelques pionniers de ce nouveau statut d'entreprise : **Isabelle Lescanne**, ancienne dirigeante du groupe Nutriset, **Laurence Méhaignerie**, président et co-fondatrice du fonds à impact Citizen Capital, et **Pierre-Dominique Vitoux**, co-fondateur et co-dirigeant du cabinet Co conseil partagent ainsi leurs motivations et retours d'expérience.

Ce nouveau cadre n'invite-t-il pas enfin à repenser la formation des dirigeants ?

Signe de l'énigme que posait l'entreprise à la culture, la question de l'éducation des dirigeants a été récurrente au cours du XXe siècle. Elle révèle la difficulté à saisir l'entreprise dans les conceptions théoriques classiques, et par là même à élaborer une doctrine ou un corpus de formation des dirigeants d'entreprise. **Patrick Fridenson** a mis au jour les multiples tentatives en France pour établir des formations exécutives, depuis 1945. Universités d'entreprise ou au contraire formations universitaires ? Il montre la quête constamment

renouvelée, d'un schéma didactique qui s'affranchirait des savoirs académiques classiques pour saisir davantage une «science de l'action». À cette perspective historique, répond le témoignage de **Bernard Ramanantsoa**, ancien directeur général du groupe HEC Paris. Celui-ci montre qu'aujourd'hui, plus que jamais, il y a un enjeu à ce que les écoles constituent leur cursus sans être asservies à la puissance de l'entreprise. Il suggère aussi que les écoles pourraient recourir à la notion de «mission» pour définir leurs engagements et protéger leurs finalités.

L'ouvrage se clôt par le témoignage de deux dirigeants : **Antoine Frérot**, Président-Directeur Général de Veolia **et Philippe Zaouati**, Directeur Général de Mirova, nous livrent leurs convictions sur les conditions d'un nouveau cycle du développement durable.

Ce colloque de Cerisy confirme l'urgence d'une vision plus éclairée et plus lucide des dynamiques civilisationnelles et de la place centrale qu'y ont prise les entreprises. De cette vision, découle une conception nouvelle des responsabilités universelles et locales des entreprises. Il ne s'agit pas seulement de réguler des marchés et d'engager les citoyens dans des transitions écologiques, mais de mobiliser des puissances d'agir inégalées dans l'Histoire, pour qu'elles répondent aux enjeux et aux menaces existentielles qui pèsent sur notre monde. Le législateur français a eu l'audace de poser de nouveaux cadres juridiques. Encore faut-il, au-delà de cette première étape, que les entreprises et l'ensemble des acteurs collectifs (États, territoires, universités, syndicats, etc.) reconnaissent leur puissance respective mais aussi les interdépendances qui les lient et dont dépend le monde. C'est à ces conditions qu'un nouveau cycle du développement durable pourra entrer véritablement dans la civilisation.

Partie I

L'entreprise, sujet de l'Histoire et puissance civilisationnelle

Penser l'entreprise comme un sujet de l'Histoire

Chapitre 1

Entreprise et responsabilité dans le topos civilisationnel contemporain

Armand Hatchuel

L'important c'est d'avoir su masquer la fonction abrasive du détergent sous l'image délicieuse d'une substance à la fois profonde et aérienne qui peut régir l'ordre moléculaire du tissu sans l'attaquer. Euphorie qui ne doit d'ailleurs pas faire oublier qu'il y a un plan où OMO et Persil c'est tout comme : le plan du trust Anglo-Hollandais Unilever, (p. 38).

Je crois que l'automobile est aujourd'hui l'équivalent assez exact des grandes cathédrales gothiques : je veux dire une grande création d'époque, conçue passionnément par des artistes inconnus, consommée dans son image, sinon dans son usage, par un peuple entier qui s'approprie en elle un objet parfaitement magique. La déesse Citroën (p. 140).

Roland Barthes, *Mythologies*, Seuil 1957.

L'entreprise, acteur oublié du processus moderne de civilisation

On considère habituellement que les entreprises naissent et grandissent sur un socle civilisationnel défini par d'autres (États, sociétés, normes internationales, etc.) et sur lequel elles n'ont qu'une influence minime. Ce chapitre développe une perspective *inverse* qui s'appuie sur l'examen du rôle massif des entreprises dans l'émergence du processus civilisationnel contemporain et sur la responsabilité qui en découle pour celles-ci.

Depuis près de deux siècles, l'entreprise est une invention collective qui a émergé des ruptures scientifiques, juridiques et sociales modernes. La *puissance d'agir* des entreprises a pris au cours du temps une ampleur et un déploiement sans précèdent qui a déterminé le processus moderne de civilisation. Désormais, toute transformation majeure du cours de l'histoire dépend, comme jamais auparavant, de l'action des entreprises. On peut regretter cet état de fait, on ne saurait le nier. Ce constat invite surtout à mieux comprendre l'impact de l'activité des entreprises et les processus civilisationnels si singuliers qui en résultent. Pour caractériser ces derniers, nous introduirons la notion de « topos civilisationnel », car la complexité et la diversité de ces processus s'éclairent, on va le voir, à la lumière des structures mathématiques des Topos. Ces analyses ont aussi une fonction émancipatrice :

elles permettent de concevoir de nouveaux rapports entre entreprise, responsabilité et civilisation, plus adaptés aux défis du temps contemporain.

L'entreprise, cette inconnue

La notion d'entreprise a été souvent présente à Cerisy, mais ce n'est que récemment qu'un colloque de Cerisy a été consacré à la genèse de cette notion et à sa place dans la culture commune[1]. Le titre de l'ouvrage (Segrestin *et al.* 2014) qui a suivi ce colloque, «*L'entreprise, point aveugle du savoir*», résume le message principal de cette rencontre et a fourni le point de départ de notre réflexion. On savait déjà que la notion d'entreprise était, contre toute apparence, un point aveugle du savoir économique (Hatchuel 2011). Le colloque a confirmé qu'elle était aussi un non-objet du droit et qu'elle était réduite dans les autres sciences sociales à des représentations partielles et réductrices (le capital, le travail, le marché, le profit…). Ce biais doctrinal traverse donc l'ensemble de la culture moderne et explique un phénomène surprenant : *la minoration systématique, voire l'ellipse* de l'entreprise comme moteur de la civilisation.

Or, l'entreprise constitue le principal mécanisme de ce que l'on nomme, depuis peu, l'anthropocène. C'est à la puissance *créatrice, productrice et normative* des entreprises que l'on doit l'essor et l'extension du machinisme, le développement de nouvelles sources d'énergie, ainsi qu'une large part des mœurs et des modes de vie qui ont fait l'histoire moderne. Par une ruse de l'histoire, l'impact majeur des entreprises sur la civilisation n'est devenu visible que lorsqu'il a constitué une menace pour l'humanité et la vie sur la planète.

Malgré l'évidence de ce constat, la doctrine dominante de l'entreprise a été bien différente. L'entreprise est restée perçue et décrite, sauf en de récentes exceptions, comme un agent économique soumis aux «lois du marché» et qui n'a aucune autre responsabilité que celles qu'impose le droit[2]. Elle ne serait ainsi qu'un rouage ignorant au sein d'une civilisation qui la dépasse, qui l'englobe et qui se décide en dehors d'elle. Cette doctrine a masqué la puissance créatrice des entreprises. Elle a aussi contribué à perpétuer une vision des civilisations que l'action des entreprises rendait précisément obsolète.

1 Colloque « À qui appartiennent les entreprises ? » sous la direction de Blanche Segrestin, Baudoin Roger, et Stéphane Vernac.

2 Cette conception, que nous nommons économiciste (Hatchuel 2019) de l'entreprise est si prégnante que les impacts des entreprises sur la société sont souvent désignés par la notion, particulièrement significative, « d'externalités ». Car cette notion entérine clairement l'idée préconçue, que l'action de l'entreprise se déroule dans un monde qui lui est extérieur qu'elle n'a pas à prendre en compte, pour concentrer son attention sur ses seuls résultats financiers.

Une nouvelle phase civilisationnelle ?

Les débats sur la nature et l'évolution des *civilisations* ont été omniprésents à Pontigny[3]. Mais ils prennent une acuité particulière en 1958, à l'occasion du colloque «l'Histoire et ses interprétations», organisé autour de l'œuvre d'Arnold Toynbee et dirigé par Raymond Aron. Car, au cours de cette rencontre, la description, proche des positions de Toynbee, d'une humanité composée de civilisations bien distinctes est ouvertement remise en cause. L'émergence de configurations civilisationnelles nouvelles y est fortement soulignée par Aron, tout en concédant que celle-ci n'était pas facile à décrire dans les termes habituels.

Dans ce chapitre, nous montrerons d'abord que ces nouvelles formes civilisationnelles s'éclairent et s'expliquent mieux en partant du constat qu'elles résultent pour une large part de la puissance d'agir des entreprises. Nous en déduirons ensuite une conception repensée de l'entreprise et de ses responsabilités.

Cette proposition sera établie sous la forme de trois grandes thèses :

- *Première thèse* : nous rappellerons quelques faits majeurs qui montrent que les entreprises ont transformé l'histoire mondiale des civilisations. Cette réalité bouscule les représentations habituelles des entreprises et impose des révisions importantes que nous développerons à travers les deux thèses suivantes.
- *Deuxième thèse* : sous l'action des entreprises, le processus de civilisation contemporain est différent de celui qui a produit les civilisations du passé. Il n'en résulte pas, après deux siècles, une civilisation mondiale unique, mais la représentation classique d'une série de civilisations clairement distinctes doit être aussi abandonnée. Nous sommes face à ce que nous appellerons un «*topos civilisationnel*» contemporain. La notion de Topos, inspirée de la géométrie algébrique, éclaire la façon dont l'action des entreprises réinvente, de façon positive ou destructrice, les formes de *l'universel et du singulier, ainsi que la variété infinie de leurs combinaisons*.
- *Troisième thèse* : reconnaître la puissance civilisationnelle des entreprises impose de les considérer comme *pleinement responsables du destin commun* et non de leurs seuls résultats économiques. De récentes lois françaises sur l'entreprise (loi sur le devoir de vigilance, Loi Pacte : articles 169 et 175) ont pris acte de ces implications et expriment une conception nouvelle de la responsabilité des entreprises. Il ne s'agit plus *d'une responsabilité annexe*, mais d'une redéfinition de la nature de l'entreprise et de sa contribution à l'histoire collective, notamment face aux menaces contemporaines. Sur ces bases, le principe «responsabilité» de Hans Jonas doit être adapté à un monde d'entreprises. S'impose aussi, une nouvelle conception de la modernité libérale et de la société civile là où on ne l'attendait pas : le réexamen de la liberté d'entreprendre à partir d'une norme de «bonne gestion» universelle.

3 Cette question est récurrente dans plusieurs décades de Pontigny et joue un rôle central dans les préoccupations de Paul Desjardins. Mais on la retrouve aussi dans les colloques contemporains de Cerisy : sur les brassages planétaires, sur les communs, ou sur les crises.

Première thèse. L'entreprise comme puissance d'agir civilisationnelle : visibilisation et prise de conscience

Dans *Mythologies*[4], Roland Barthes (1957) décrivait les entreprises comme les grandes pourvoyeuses des nouveaux mythes symboliques et culturels. Il soulignait, non sans ironie, les efforts en faveur d'une civilisation du «propre» où le travail de lavage n'agresserait plus le linge (*les détergents non abrasifs*) ; ou la lutte des constructeurs automobiles pour conjuguer la technicité mécanique et le sentiment du sublime (*la Déesse Citroën*). La lecture du sémiologue était plus perspicace et plus prédictive que bien des analyses économiques indifférentes aux objets et aux valeurs. Car, là où Barthes discernait des mutations culturelles profondes, la vulgate de «la société de consommation» ne voyait qu'une croissance guidée par la satisfaction des besoins. Le sémiologue ne pouvait être dupe d'une telle fable : les entreprises agissaient sur les imaginaires collectifs et la réinvention du *propre* et de *la mobilité*, pour ne prendre que ces exemples, modifiait des normes anthropologiques anciennes.

Nous savons aujourd'hui que ces innovations civilisationnelles ont eu lieu et qu'elles ont abouti à des impasses environnementales majeures : respectivement, la pollution des écosystèmes par les détergents et le dérèglement climatique par les émissions de gaz carbonique. Au-delà de Barthes, l'analyse conduit à réévaluer la place de l'entreprise dans l'histoire moderne. Car l'entreprise qui émerge à la fin du XIXe siècle – qu'elle prenne la forme de la compagnie de chemin de fer, de la grande industrie ou celle du grand magasin – s'impose très vite comme *un moteur majeur de la civilisation moderne et contemporaine.*

Déjà, au XVIIe siècle, la compagnie hollandaise des indes orientales provoquait, par sa puissance commerciale, des échanges culturels massifs entre Orient et Occident. Mais à partir du XIXe siècle, l'impact des entreprises va bien au-delà de la circulation des marchandises entre civilisations. Les entreprises modernes créent des biens, des techniques et des imaginaires qui *n'existaient pas avant elles*. Elles forcent *de facto* des dynamiques civilisationnelles *inconnues* de tous. Elles emportent nature et culture dans l'invention toujours recommencée de réalités, de pratiques et de mythes qui vont incarner et symboliser la modernité.

On sait aussi que les grandes ruptures techniques ont été, majoritairement, le fait d'entreprises : chemin de fer, électricité, eau courante, téléphone, radio, hi-fi, ordinateurs… De plus, l'innovation technique n'est qu'une facette parmi bien d'autres de la puissance d'agir civilisationnelle de l'entreprise ! Tous les domaines de l'action et de la culture humaines sont concernés : alimentation, vie intime, vie sociale, loisirs. En outre, l'invention de la publicité de masse (née vers 1900) ou de nouvelles techniques de communication ont un impact décisif sur les mots, les langues, les systèmes iconographiques, et *in fine* sur les habitus sociaux[5].

4 Dont deux extraits sont en exergue de cet article.

5 Comme le prouvent en permanence les mouvements qui luttent contre les discriminations et les clichés de toutes natures dans la publicité et la communication.

Ainsi n'est-il pas surprenant que l'avènement de «l'anthropocène» soit le plus souvent situé vers la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIXe siècle. Car c'est à ce moment que s'installent les processus[6] qui, en Occident d'abord, conduiront à l'émergence des entreprises modernes. C'est là en effet que débute un monde de machines gourmandes en énergie qui conduira ensuite à la mobilisation massive du charbon, puis à celle du pétrole. Ce monde exige une concentration de savoirs, d'inventions et d'études sans équivalent dans le passé. Cet univers de machines, d'ingénieurs, de techniciens, d'échanges cognitifs intenses et complexes, impulse une mutation civilisationnelle majeure dont les ressorts ne sont plus seulement ethniques, religieux ou géographiques.

Barthes avait compris la force *mythogénique,* si nouvelle, de l'entreprise et sa capacité à façonner la vie collective. Mais il était, sur ce point, fort peu représentatif des pensées de son temps. Car, les grands récits de la modernité ne faisaient aucune place à l'action créative de l'entreprise et ne mettaient en scène que de grands sujets totalisateurs.

L'entreprise invisible et non-sujet

Depuis un siècle, la tradition philosophique, économique et sociale, n'a jamais considéré l'entreprise comme un sujet du mouvement historique. Cette dernière est toujours apparue comme une réalité *surdéterminée* par les grandes contradictions du mouvement historique ou par les grandes «lois» de l'économie. D'où le paradoxe contemporain d'un monde d'entreprises que l'on juge redoutablement influent mais qui a longtemps fait l'objet d'un effacement comme producteur de l'histoire mondiale. Le masquage du pouvoir civilisationnel des entreprises s'est opéré de façon radicale : dans tous les grands récits de la transformation moderne du monde, les vrais sujets de l'histoire sont ailleurs.

Qui sont ces grands sujets ? D'une part, les États et les acteurs des mouvements socio-historiques (syndicats, partis politiques, courants culturels…) ; d'autre part, les grandes catégories abstraites de la modernité libérale : capitalisme, marché, travail, progrès technique etc. Il en résulte directement que les grandes interprétations de l'histoire – le désenchantement du monde, la sécularisation, les crises des identités nationales ou l'accroissement des inégalités – ne sont pas associées à l'émergence, pourtant massive et violente, des entreprises !

Une histoire incomplète

Lutter contre les grands récits dominants est le travail de l'historien. Pourtant, la plupart des Histoires des sciences, des techniques et du design, font peu allusion au rôle des entreprises. Un exemple frappant : Thomas Edison est célèbre comme inventeur, mais son entreprise, qui eut pourtant un rôle majeur dans la genèse de la civilisation de

6 La première compagnie de Chemins de fer, la compagnie Stockton-Darlington en Angleterre, naît en 1823. Il faudra attendre quelques années avant qu'elle n'introduise des locomotives à charbon.

l'électricité, de la musique et du cinéma[7], est habituellement ignorée. Il en va de même pour Gustave Eiffel et Ferdinand de Lesseps, héroïsés dans la mémoire commune, alors que les entreprises qui ont rendu possibles leurs projets, sont oubliées.

L'histoire des savoirs ne fait qu'une place rare et allusive aux entreprises, alors que celles-ci ont conditionné les avancées de beaucoup de sciences. La part importante de la recherche scientifique privée au XIXe et au XXe siècle reste ignorée du grand public. Tout au plus reconnaît-on le rôle des entreprises d'édition (journaux, livres, revues…) dans la diffusion du savoir. Quant à l'histoire du travail, elle a pu accorder une place particulière aux innovations comme la chaîne d'assemblage introduite par Henry Ford, mais elle s'attache surtout à une généalogie des lois, des luttes et des grandes négociations collectives, oubliant les entreprises pionnières dont les dispositifs ont été repris par la législation sociale (Pezet 2001).

En réaction, l'histoire des entreprises (*Business history*) s'est développée, depuis l'après-guerre, comme branche spécifique. Mais un bilan récent de cette discipline a reconnu la difficulté des chercheurs à résister aux prismes des disciplines classiques qui font disparaître l'objet-même de cette histoire. Pour les auteurs de ce bilan, il est vital de se libérer de ces lunettes aveuglantes « *by stepping away from our decades of long reliance on economics, economic history and management science* » (Scranton et Fridenson 2013) et *«by reorienting our thinking toward general history*». On ne pouvait mieux affirmer que l'histoire des entreprises ne peut exister qu'en redonnant à l'entreprise sa place pleine et entière d'acteur de l'Histoire *générale*.

L'entreprise : une invention qui vient après les philosophies des Lumières

Mais quelles sont les causes d'une telle *invisibilisation* de l'entreprise ? Rappelons d'abord que l'entreprise moderne, munie de toute sa puissance d'agir et d'invention, est un phénomène récent. Vers 1880, au début de la belle époque, la locomotive n'a qu'un demi-siècle, l'industrie scientifique débute son déploiement et il n'y a ni automobile ni avion. L'entreprise moderne ne prend vraiment son essor *qu'un siècle après* la formation des grands cadres philosophiques des « lumières » et de la modernité libérale (Smith, Ferguson, Hobbes, Locke etc.). Les fondements la philosophie sociale et de l'économie politique se sont donc construits dans un monde sans « entreprises modernes ».

En découle la confusion répandue entre l'entrepreneur de la tradition et l'entreprise moderne. Dans les traités du XVIIIe siècle, la figure de « l'entrepreneur », décrit un marchand qui fait fabriquer à façon des draps ou des soieries ou qui spécule sur le grand commerce maritime. Cantillon ou Smith ne pouvaient prévoir qu'un siècle après la rédaction de leurs traités, vers 1860, des chimistes allaient créer la jeune entreprise Hoechst, pour développer de nouvelles molécules colorantes. Deux décennies plus tard, elle se transforme en un empire industriel et scientifique qui allait révolutionner la médecine. L'entreprise moderne des années 1930, n'était plus un simple metteur en scène d'échanges marchands, elle est devenue une formidable machine à produire du savoir, des techniques, des métiers et des normes sociales. Rien ne serait plus erroné que de la voir comme un entrepreneur

7 La compagnie Edison qui fusionna avec celle d'Elihu Thomson pour créer le géant General Electric.

du XVIIIe siècle dont les affaires seraient étendues. Les sépare un siècle de révolutions scientifiques, politiques et sociales dont l'héritage s'incarne dans l'entreprise moderne.

Ce décalage historique explique une large part de l'invisibilisation de l'entreprise. Les théories politiques et économiques qui constituent l'appareil doctrinal principal des sociétés et des États occidentaux n'ont pas pu penser la nouvelle réalité créée par l'entreprise moderne. Elles sont restées prisonnières du cadre conceptuel qui prévalait au début du XIXe siècle. Ce cadre[8] distingue entre l'État (public) et la société civile (privée). La société civile gagné le droit de s'auto-organiser librement (liberté d'entreprendre) *via* des échanges marchands (contrats) et dispose dans la théorie du marché d'un principe suffisant de gouvernementalité[9]. En retour, les échanges marchands ne doivent pas interférer avec l'ordre public et l'État qui découlent du principe de souveraineté et d'une anthropologie nationale. Enfin, l'État protège la propriété privée et se limite à la défense de l'intérêt général.

Or, ce cadre conceptuel se retrouve démuni par l'irruption de l'entreprise moderne et par les effets de son action. Car l'entreprise moderne bouscule radicalement cette vision par une puissance de subversion hors normes. Elle transforme tout domaine de la vie collective en terrain d'innovation technique, financière, commerciale et culturelle. Redéfinissant les richesses et les habitus sociaux, elle impose aussi à l'État de nouvelles conceptions de l'intérêt général et transforme les fondements anthropologiques de la société civile. Les entreprises impulsent une histoire qui se joue ainsi des « lois du marché » notamment en réinventant les formes et les objets de l'échange marchand.

La force subversive et conceptrice de l'entreprise : un impensé théorique

Ne pouvant penser la force subversive et créatrice de l'entreprise, les grands appareils de représentation de l'économie et de l'action de l'État sont restés enfermés pour l'essentiel dans un monde ancien à la fois marchand et manufacturier. L'absence conceptuelle de l'entreprise moderne a pérennisé des *biais majeurs* dans l'analyse du réel. La distinction classique entre « macroéconomie » et « microéconomie » est emblématique de cette impasse conceptuelle. En effet, comment penser les effets « macro-économiques » des politiques publiques sans leurs appropriations par les entreprises ? Inversement, comment peut-on désigner comme « micro-économiques », l'action de grandes entreprises alors qu'elles pèsent sur les États et le cours civilisationnel ? La conception du smartphone par Apple et l'émergence des réseaux sociaux de Facebook, n'ont-elles pas eu des conséquences « supra-civilisationnelles », tant elles ont bouleversé l'histoire mondiale, bien au-delà des États eux-mêmes ?

Faute d'une théorisation adéquate de l'entreprise moderne, la langue de l'économie et de l'action publique était condamnée à une circularité trompeuse. Certes, on a beaucoup critiqué

8 On peut prendre ici pour référence G.W. Hegel, l'essai sur la philosophie du droit (Hegel 1989).

9 Au sens que Michel Foucault a donné à ce terme.

Face aux menaces qui pèsent sur l'histoire humaine, les transformations à conduire vont bien au-delà d'un changement d'économie ou de société. C'est une transformation de civilisation qu'il s'agit de conduire : une transformation qui implique l'ensemble des pratiques, des savoirs et des valeurs qui conditionnent le fonctionnement des sociétés humaines. Or l'État, le marché ou la société civile ne peuvent pas être les seuls acteurs d'une telle transformation. Dans les grands récits de la modernité, le rôle de l'entreprise a été en partie ignoré, réduit au rôle d'employeur ou à ses effets les plus destructeurs. Pourtant, depuis leur apparition à la fin du XIXe siècle, les entreprises ont développé une puissance d'action sans précédent, et imprégné profondément nos civilisations.

Les travaux réunis dans cet ouvrage prennent acte de cette puissance civilisationnelle de l'entreprise et de ses conséquences pour l'histoire mondiale. Ils examinent les formes de la responsabilisation de l'entreprise sans laquelle aucune transition souhaitable et globale n'est possible. Les fondements et les effets de la récente loi française (Pacte) sont en particulier discutés par les chercheurs et les dirigeants qui ont été pionniers sur ces questions. Mais concevoir l'entreprise comme une puissance responsable du bien commun suppose de quitter les doctrines économiques et juridiques classiques. L'ouvrage propose de penser désormais les interdépendances entre États, entreprises et autres acteurs collectifs (territoires, science, syndicats…) dans la perspective d'un cadre civilisationnel résilient et d'un nouvel âge de la responsabilité.

LES COLLOQUES CERISY

29 euros